



Haute Maurienne  
Vanoise

## Règlement Haute Maurienne Enduro Challenge 2021

**HAUTE MAURIENNE**  
**ENDURO**  
**CHALLENGE**

**4 > 5**  
SEPTEMBRE  
**ENDURO D'OE**  
AUSSOIS

**11 > 12**  
SEPTEMBRE  
**ENDURO DU JEU**  
VAL CENIS BRAMANS

#lesalpesgenereuses  
[hautemaurlenneendurochallenge.com](http://hautemaurlenneendurochallenge.com)

Haute Maurienne Vanoise UP-DOWN upguides Alain Burtoux BIKE SCHOOL



## Table des matières

ARTICLE 1 : PREAMBULE ET DESCRIPTIF.....	1
ARTICLE 2 : LES ETAPES.....	1
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	3
ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS ET TARIFS .....	5
ARTICLE 5 : RETRAIT DES PLAQUES VTT ET CADEAU PARTICIPANT.....	5
ARTICLE 6 : PARCOURS ET BALISAGE.....	6
ARTICLE 7 : MODALITES D'ANNULATION .....	6
ARTICLE 8 : ABANDON.....	7
ARTICLE 9 : SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE .....	7
ARTICLE 10 : RECLAMATION.....	7
ARTICLE 11 : CONTEXTE SANITAIRE.....	7
ARTICLE 12 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT .....	8
ARTICLE 13 : ASSURANCES .....	8
ARTICLE 14 : DROIT A L'IMAGE.....	8
ARTICLE 15 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES .....	9



## ARTICLE 1 : PREAMBULE ET DESCRIPTIF

Haute Maurienne Enduro Challenge est organisé par la SPL Haute Maurienne Vanoise Tourisme (Siret 829 900 042 00013) représentée par son directeur M. Clavillier Yann.

Haute Maurienne Enduro Challenge regroupe deux étapes de VTT Enduro. La première étape Enduro d'Oé se déroulera sur la commune d'Aussois (73 500), le samedi 4 septembre 2021.

La seconde étape Enduro du Jeu se déroulera sur la commune de Val Cenis Bramans (73 500), le samedi 11 septembre 2021.

Il s'agit de courses de VTT Enduros sur des parcours globalement descendants. Les épreuves sont composées d'une alternance de spéciales (sections chronométrées) et de liaisons (sections non chronométrées). Ces courses sont organisées avec la participation des différents acteurs locaux (office de tourisme, moniteurs de VTT, Maurienne Tourisme, remontées mécaniques, communes...).

En s'inscrivant sur une ou plusieurs étapes de l'événement, le pratiquant s'engage à respecter l'ensemble des points du présent règlement. Tout manquement au présent règlement pourra faire l'objet d'une disqualification du coureur.

## ARTICLE 2 : LES ETAPES

Chaque participant se doit d'évaluer son niveau en fonction de la difficulté des pistes et de sa forme physique du moment.

Sur chacune des étapes, un format Compétition (chronométré) ainsi qu'un format Rando (non chronométré) est proposé. Pour les épreuves chronométrées, les temps de toutes les spéciales seront cumulés afin de donner un temps total.

Il n'est pas obligatoire de participer aux deux étapes (Enduro d'Oé et Enduro du Jeu) mais seulement les participants ayant participé aux deux étapes figureront au classement général du Trophée Haute Maurienne Enduro Challenge.

Les VTTAE sont autorisés et feront l'objet d'un classement spécifique à leur catégorie.

Les étapes s'achèveront par une remise des prix pour les participants des parcours chronométrés en version VTTAE et en version VTT en fonction des différentes catégories d'âges récompensées (A savoir U18, Séniors et Masters 40).

Un classement général sera fait à l'issue des deux étapes. Les premiers seront récompensés. En cas d'égalité, les participants seront départagés par le meilleur temps obtenu sur la dernière spéciale.

- **Etape 1 : L'Enduro d'Oé**

Première édition de l'Enduro d'Oé le samedi 4 septembre 2021 au niveau de la maison d'Aussois.

- **Samedi 4 septembre 2021 :**

3 spéciales dont une le matin et deux l'après-midi avec montée par le télésiège du Grand Jeu situé sur le Font de neige à Aussois.



## Haute Maurienne Vanoise

Plusieurs remontées en télésiège seront prévues sur cet enduro.

Pour la spéciale 1, environ 3,7 km de distance avec 30mD+ et 455mD- à la pédale.

Pour la spéciale 2, environ 3,5 km de distance avec 300mD- et 30m D+ à la pédale.

Pour la spéciale 3, environ 1,5 km de distance avec 200m D- à la pédale.

Pour rejoindre les différentes spéciales au total 5 liaisons allant de 5mD- à 260mD- et de 100mD+ à 130mD+

Attention les informations sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer d'ici la date de la course.

Un horaire de départ indicatif sera donné aux participants. Les départs pour les différentes spéciales seront faites au fur et à mesure par ordre d'arrivée de manière individuel toutes les 30 secondes afin de fluidifier au maximum les tracés et éviter les temps d'attentes.

Les reconnaissances ne sont pas autorisées.

### **Programme :**

8h-9h30 : Retrait des plaques VTT (Salle hors-sac d'Aussois).

9h : Ouverture du télésiège

9h45 : Briefing d'avant course

10h30 : Premier départ SP1, dernier départ vers 12h – Front de neige

12h30 : Barbecue - Front de Neige

13h : Ouverture du télésiège

14h : Premier départ SP2 suivi de la SP3 – Front de neige

15h45 : Dernier départ

Remise des prix au centre du village d'Aussois.

20h30 : Concert Les Tit'Nassels au centre du village d'Aussois.

Ouverture du télésiège du Grand Jeu de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Ravitaillement prévu au niveau du Front de Neige d'Aussois.

### ➤ **Dimanche 5 septembre 2021 :**

Session de guiding organisées par les moniteurs de VTT du territoire. Pour toute réservation : 06 76 71 63 89.

Un forfait pour les remontées mécaniques sera nécessaire pour participer à cette session de guiding.

### ○ **Etape 2 : L'Enduro du Jeu**

3<sup>ème</sup> édition de l'Enduro du Jeu sur la commune de Val-Cenis Bramans au camping « Le Val d'Ambin ».

Deux spéciales sont au programme avec un départ le matin en Mass-start pour une montée à la pédale suivie d'une descente de la spéciale. L'après-midi une seconde spéciale est proposée avec une montée en minibus afin d'accéder à la spéciale.

Attention ces infos sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer d'ici la date de la course.



## Haute Maurienne Vanoise

Un horaire de départ indicatif sera donné aux participants. Le départ pour l'épreuve du matin se fera à 9h30 en mass-start. Ensuite, les différents départs se feront au fur et à mesure par ordre d'arrivée et de manière individuel afin de fluidifier au maximum les tracés et éviter les temps d'attentes.

### **Programme :**

7h30-9h : retrait des plaques – *Camping Bramans*

9h : briefing course – *Camping Bramans*

9h30 : départ de la mass-start – *Camping Bramans*

12h : déjeuner - *Camping Bramans*

Toutes les 30mn dès 14h : départs Spéciale 2 – *Montée en navette*

Après-midi : challenge draisienne pour les enfants – *Camping Bramans*

Fin d'après-midi : podium de la journée et du Haute Maurienne Enduro Challenge – *Camping Bramans*

Soir : barbecue & concert gratuit des Dirty Doctors – *Camping Bramans*

Ravitaillements prévus au niveau du Camping du Val d'Ambin ainsi qu'à l'arrivée de la montée du Jeu.

Un classement général des deux étapes est prévu.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

### ➤ **Dimanche 12 septembre 2021 :**

Session de guiding organisées par les moniteurs de VTT du territoire. Pour toute réservation : 07 85 62 21 53.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Toute personne souhaitant s'inscrire à une des étapes devra obligatoirement avoir au minimum 15 ans à date de la compétition. Pour les mineurs, l'inscription devra être obligatoirement accompagnée d'une autorisation parentale signée. En accordant ce droit, les responsables légaux consentent à ce que leur enfant évolue librement sur le tracé de la course.

L'inscription est limitée à 200 participants par étape, formats chronométrés et non chronométrés confondus.

L'inscription est nominative et sera validée lorsque le formulaire d'inscription sera dûment complété et le paiement accepté.

L'ensemble des participants (épreuves chronométrées et non chronométrées) devront fournir une copie de leur licence VTT valide au moment de la manifestation, ou à défaut un certificat médical original tamponné de moins de 1 an, de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition.





## Haute Maurienne Vanoise

L'organisation couvre les participants uniquement dans le cadre de la course et non en cas de conduite ou pratique dangereuse. En cas de problème en amont de l'événement, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'une personne. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

### ➤ Pour l'étape d'Aussois : L'Enduro d'Oé :

Pour le **mode Chrono et le mode Rando**, le participant devra obligatoirement être en possession du matériel suivant :

- Casque intégrale.
- Dorsale (sac à dos dorsale accepté).
- Genouillères.
- Téléphone portable sur soi.
- Des gants complets.

En plus de ce matériel, nous recommandons au participant d'avoir :

- Des coudières.
- Un kit de réparation.
- Une trousse de premiers soins.
- Des vêtements chaud et de pluie.

### ➤ Pour l'étape de Bramans : L'Enduro du Jeu :

Pour le **mode Chrono et le mode Rando**, le participant devra obligatoirement être en possession du matériel suivant :

- Casque (l'intégrale est fortement recommandé).
- Dorsale (sac à dos dorsale accepté), obligatoire uniquement pour la descente.
- Genouillères, obligatoire uniquement pour la descente.
- Téléphone portable sur soi.
- Des gants complets.
- Des coudières, obligatoire uniquement pour la descente.

En plus de ce matériel, nous recommandons au participant d'avoir :

- Un kit de réparation.
- Une trousse de premiers soins.
- Des vêtements chaud et de pluie.

Avant de vous lancer sur les étapes de VTT Enduros, pensez à bien vérifier le bon état de marche général de votre VTT (pneus gonflés et en bon état, extrémités du cintre bouchées, freins fonctionnels...).

Ces épreuves se déroulent sur des itinéraires de montagne et les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement. Afin de vous prémunir contre des conditions climatiques défavorables apporter des vêtements adaptés (veste de pluie, polaire). Pensez également à emporter avec vous des coudières, un kit de réparation ainsi qu'une trousse de premiers secours.



**Haute Maurienne  
Vanoise**

Les caméras embarquées sont autorisées.

Le concurrent s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée. Si le participant ne dispose pas du matériel nécessaire, il se verra refuser le départ ou disqualifié.

En ce qui concerne les VTAE, ils devront être conformes à la réglementation française dont l'assistance sera limitée à 25 km/h, des contrôles inopinés seront effectués sur chaque épreuve et les personnes ayant modifié leurs moteurs seront disqualifiées comme dopage mécanique.

Tout concurrent surpris en fraude sera immédiatement sanctionné, d'une pénalité de temps allant jusqu'à la disqualification.

#### **ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS ET TARIFS**

Le formulaire d'inscription est accessible via le site internet de l'événement :  
[www.hautemaurienneendurochallenge.com](http://www.hautemaurienneendurochallenge.com)

##### **Tarifs :**

29€ par étape et 49€ les deux étapes.

S'il reste de la place sur les étapes, l'organisation ouvrira des inscriptions directement sur place avec une majoration de 6€.

Les inscriptions en ligne seront clôturées jeudi 2 septembre à 23h59 pour l'Enduro d'Oé et le jeudi 9 septembre à 23h59 pour l'Enduro du Jeu.

##### **Le tarif comprend :**

- Le transport en télésiège pour l'Enduro d'Oé
- Le transport en minibus pour l'Enduro du Jeu
- Un cadeau participant
- Le ravitaillement
- Le déjeuner du midi
- Une boisson
- Le classement pour le mode chronométré
- La plaque de guidon

##### **Le tarif ne comprend pas :**

- L'assurance individuelle
- Le repas du soir

#### **ARTICLE 5 : RETRAIT DES PLAQUES VTT ET CADEAU PARTICIPANT**

Le retrait des plaques VTT et du cadeau participant se fera le 4 septembre à la salle hors sac de la Maison d'Aussois de 8 heures à 9h30 et le 11 septembre au Camping Le Val d'Ambin de 7h30 à 9 heures.

Une pièce d'identité sera demandée. Une tierce personne, munie de la pièce d'identité du coureur peut retirer le dossard de ce dernier.



**Haute Maurienne  
Vanoise**

Toutes les informations concernant les lieux et dates de retraits des plaques VTT sont disponibles sur le site internet [www.hautemaurienneendurochallenge.com](http://www.hautemaurienneendurochallenge.com) et sur la page Facebook de l'événement.

## **ARTICLE 6 : PARCOURS ET BALISAGE**

Pour préserver une certaine équité entre les coureurs, les reconnaissances des tracés ne sont pas autorisées sur l'étape d'Aussois.

Les parcours seront balisés par de la rubalise ainsi que des panneaux directionnels.

Sur l'ensemble du parcours des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité de l'étape et signaler les points dangereux.

Les départs seront matérialisés par des panneaux et lignes au sol. Les arrivées seront indiquées par des panneaux.

Afin d'éviter tout accident, le respect du code de la route est obligatoire sur les routes traversées. Il est obligatoire de suivre les chemins existants et de respecter les tracés des épreuves. Toutes les coupes, (non-respect du parcours) sont interdites.

De nombreux signaleurs seront placés tout au long des parcours pour constater toutes infractions au règlement.

Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.

## **ARTICLE 7 : MODALITES D'ANNULATION**

### **➤ Modalités d'annulation de l'événement :**

À tout moment et pour tout motif, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre momentanément les courses, de retarder les départs, de modifier le parcours et le programme général de l'événement, voire d'annuler l'événement sans préavis, et sans date de report. En effet, l'organisateur et les différentes parties prenantes sur les étapes peuvent émettre un avis défavorable, par simple appréciation, que toutes les conditions de sécurité ou en termes d'autorisations ne soient pas réunies pour le bon déroulement de l'événement.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables, le départ peut être reporté d'une heure au maximum, au-delà, l'épreuve est annulée.

Les décisions de suspension ou d'annulation prises le jour de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.

En cas d'annulation totale de l'événement par les organisateurs, les participants seront remboursés en totalité. En revanche, en cas de survenance d'un cas de force majeure après le départ de la course auquel le participant s'est inscrit l'organisation peut arrêter la course. Dans ce cas, le coureur arrivant devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter. Aucun remboursement d'inscription ne sera alors effectué.

### **➤ Modalités d'annulation du participant :**

Toute personne qui annule sa participation pour raisons médicales, bénéficiera d'un remboursement de l'inscription sur présentation d'un certificat médical. Le remboursement pourra être demandé jusqu'à 24 heures avant le début de la course, à cette adresse : [evenementhmv@hautemaurienne.com](mailto:evenementhmv@hautemaurienne.com)





Après ce délai, les remboursements ne peuvent plus être considérés par l'organisateur.

## **ARTICLE 8 : ABANDON**

Le concurrent doit obligatoirement signaler son abandon en s'adressant au bénévole/contrôleur de course le plus proche ou directement au PC course. Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche par ses propres moyens en suivant l'itinéraire de la course. Tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté les consignes de course leur seront facturés.

## **ARTICLE 9 : SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

Une équipe médicale, composée de secouristes, infirmier(e)s et médecins, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris hélicoptéré en cas de nécessité et si les conditions le permettent.

Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Durant l'événement, le coureur se doit de porter secours à toute personne qui nécessiterait de l'aide, ou à prévenir un contrôleur pour son comportement qui mettrait en péril autrui. L'organisateur se réserve ainsi le droit de sanctionner un participant sur l'épreuve pour tout comportement dangereux ou anti-sportif.

Numéro d'urgence : 112

## **ARTICLE 10 : RECLAMATION**

### **Le jury d'épreuve est composé :**

- Du comité d'organisation
- De l'équipe médicale présente sur l'événement
- Des responsables des postes de contrôle.
- D'un directeur de course

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des temps finaux.

## **ARTICLE 11 : CONTEXTE SANITAIRE**

Un protocole sanitaire sera mis en place par l'organisation et validé par la préfecture de Savoie. Chaque coureur s'engage donc à respecter les règles sanitaires et de distanciation sociale qui seront mises en place par l'organisation.

Les modalités d'organisation de la course sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire, et de leur adaptation nécessaire à la sécurité des coureurs à l'approche de l'événement et pendant l'événement.



## Haute Maurienne Vanoise

Chaque coureur s'engage, au moment de son inscription, à respecter les mesures prises par l'organisation et à se tenir informé de l'évolution des règles de participation à l'événement.

L'organisation se réserve le droit de modifier et d'adapter les parcours, le programme des courses, ainsi que le nombre maximum de participants par course afin de garantir la sécurité des coureurs et de s'adapter en fonction des consignes sanitaires en vigueur sur le territoire.

En cas d'annulation pour cause de COVID-19, l'organisation remboursera à 100 % les inscriptions de tous les coureurs inscrits.

### **ARTICLE 12 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Les parcours traversent des zones naturelles, des zones agricoles, des zones de fauche. Il est donc impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. Chaque participant prendra soin de l'environnement naturel où il se trouve en ne jetant aucun déchet.

De nombreuses poubelles seront mises à disposition par l'organisation.

Les accompagnants s'engagent, au même titre que les coureurs, à respecter la réglementation en vigueur. Toute entorse à cette réglementation entraînera la disqualification immédiate du coureur concerné.

### **ARTICLE 13 : ASSURANCES**

**Responsabilité civile** : conformément à la loi, l'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance couvre les salariés et les personnes ayant bénévolement apporté leur aide à l'organisation de l'évènement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

**Assurance personnelle** : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. L'assurance peut être souscrite auprès de l'organisme qu'il souhaite.

Un participant ne peut se retourner contre l'organisateur pour tout accident causé aux tiers et pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne.

**Domage matériel** : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, détérioration, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Toute personne rétrocédant sa plaque de cadre personnelle à une tierce personne, sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Elle ne sera pas couverte par l'organisateur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **ARTICLE 14 : DROIT A L'IMAGE**

Du fait de son inscription, le participant s'expose en public. Dès lors, tout participant autorise l'organisateur à diffuser l'image qui a été prise de lui durant la course, sur tous supports, y compris les



**Haute Maurienne  
Vanoise**

documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de dix ans, et ce sans son consentement explicite.

## **ARTICLE 15 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

A la suite de votre inscription à l'événement, l'organisateur récolte des données personnelles. Les données récoltées sont les suivantes : nom, prénom, nationalité, date de naissance, sexe, téléphone, adresse email, adresse postale ainsi que le nom, prénom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence.

Cette récolte de données se justifie par la nécessité d'identifier individuellement chaque participant et de pouvoir le contacter afin de lui transmettre toute information utile à sa venue sur l'événement ou nécessaire à sa sécurité. Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve.

Ainsi, en tant que responsable de traitement, l'Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise attache beaucoup d'importance au respect de votre Vie Privée et respecte le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Par ailleurs, conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant par mail une demande à [evenementhmv@hautemaurienne.com](mailto:evenementhmv@hautemaurienne.com)